

le un

N°215 Zen

M 07402 - 215S - F - 2,80 €



mercredi 5 septembre 2018 - France 2,80 €

Belgique/Luxembourg/Portugal : 2,90 € - Suisse : 4,2 CHF - Canada : 4,99 CAD - USA : 4,99 USD - Maroc : 30 MAD - Royaume-Uni : 2,60 GBP - Tunisie : 3,90 TND - DOM : 2,90 € - TOM : 4,00 XPF

## COMMENT AMÉLIORER LEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ?

TRADITIONNELLEMENT, l'architecture scolaire s'inspire de celle des casernes : c'est une architecture fonctionnelle qui doit permettre de surveiller les élèves. Dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, quand il a fallu construire rapidement des centaines de collèges, la qualité des bâtiments n'était pas toujours optimale du point de vue de l'isolation thermique ou sonore, sans parler des questions de sécurité des établissements dits « Pailleron », en référence au violent incendie criminel qui endeuilla un collège parisien en 1973. Faute d'engagement des collectivités locales, les collèges des années 1970 n'ont pas tous été rénovés. Il existe encore de nombreux établissements où professeurs et élèves ont trop chaud au mois de juin et très froid en février. Dans ces bâtiments, quand l'enseignant n'est pas devant sa classe, il a peu d'endroits où aller et encore moins pour travailler. Un enseignant qui sort d'une ou deux heures face à une trentaine d'élèves a légitimement envie de souffler un peu. Or, la fameuse salle des profs, avec ses casiers individuels et son inévitable machine à café, n'est pas toujours très chaleureuse. C'est pour-

tant là que de nombreux professeurs prennent leurs repas, pendant que d'autres discutent et que certains travaillent. D'ailleurs, si certains projets de réformes scolaires proposent d'augmenter le temps de présence des professeurs dans les établissements, il est aisé de leur répondre que ces établissements ne sont pas conçus pour cela ! Entre une salle collective mal aménagée pour le travail et des ordinateurs, plus ou moins nombreux, à partager... certains enseignants préfèrent s'installer dans une salle de cours.

Dans une étude récente menée par le syndicat des enseignants de l'Unsa, sur 7 500 enseignants, la moitié indiquaient avoir déjà été mis en arrêt de travail en raison de leur activité professionnelle et 32 % se plaignaient de troubles de l'audition, conséquence d'un bruit ambiant qui pèse sur leur santé psychique. Des équipements adéquats – taille des classes adaptée au nombre d'élèves, matériel informatique en état de fonctionnement, chaises et tables permettant

un travail d'équipe – constitueraient, selon l'Unsa, un moyen d'améliorer le bien-être des enseignants et, par conséquent, de leurs élèves. Le syndicat propose une douzaine de mesures dans ce sens, parmi lesquelles l'équipement des salles de classe afin d'éviter la station debout prolongée (tabouret haut, mobilier adaptable,

**46 % souffrent  
régulièrement  
d'extinction  
de voix**

etc.) ou encore l'élaboration d'une charte de communication dans chaque établissement pour assurer un véritable « droit à la déconnexion ».

Une autre question qui touche les enseignants : la voix. 46 % souffrent régulièrement d'extinction de voix. La voix de l'enseignant est un outil de travail, précieux et fragile, difficile à ménager. Là encore, le syndicat Unsa a fait des propositions, comme l'intégration de la gestion de la voix et du corps dans la formation initiale et continue, un diagnostic d'insonorisation des salles de classe par les départements et les régions lors de la rénovation et de la construction des bâtiments scolaires, un accès régulier et remboursé

aux professionnels de la voix. Enfin, quand on lui parle d'environnement de travail, Frédérique Rolet pense à ce qui constitue, au-delà des aspects matériels et physiques, l'espace mental et les repères des enseignants dans leur métier. Elle-même professeure de lettres, elle constate une « perte de sens » progressive d'un métier qui ne consiste désormais plus en celui d'éducateur, mais davantage en celui d'évaluateur. « On nous demande de cocher des compétences dans des livrets, à quoi ça rime ? » déplore-t-elle. L'arrivée de Parcoursup cette année n'arrange rien à cette tendance. Elle renforce au contraire l'idée que l'enseignant doit participer à l'orientation de ses élèves, et ce dès la classe de seconde, ce qui le contraint inévitablement à les « décourager en les incitant à abandonner un certain nombre de projets ». Un rôle « malsain » qui, selon elle, ne devrait pas être assuré par l'enseignant puisqu'il compromet la relation de confiance entre ce dernier et son élève. ¶

M. P. & L. T.